

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GUÉRARD

Nombre de membres

SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2021

En exercice : 19

Date de la convocation : 11 OCTOBRE 2021

Votes : 19

Date d'affichage : 11 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Guérard, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Daniel NALIS, Maire.

**Étaient présents** : M. Daniel NALIS, Mme Geraldine GRIBOVALLE, M. Joël PICART, Mme Anne Marie THIEBAUT, M. Benoit LOCART, Mme Dominique BIRGY, Mme Béatrice DELOUMEAUX, M. Pierre FONTAINE, Mme Laurence GILLIOTTE, M. Dominique MEHL, M. Thierry PIEDELOUP, Mme Julie BABIN, Mme Dominique GRISSE, M. Sébastien JOUAN, M. Jean-Sébastien SIBOUR

**Absents représentés** :

M. Daniel KISZEL a donné pouvoir à M. Daniel NALIS

M. Étienne LEFEBVRE de RIEUX a donné pouvoir à M. Joël PICART

Mme Nathalie LORENTZ a donné pouvoir à Mme Géraldine GRIBOVALLE

Mme Nathalie PIETU a donné pouvoir à Mme Dominique BIRGY

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Mme Dominique BIRGY

**SALLES COMMUNALES**

**TARIFS DES LOCATIONS**

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

VU la délibération n° 14-068 du 1<sup>er</sup> décembre 2014 portant sur les tarifs de location de la Salle des Georgères,

VU la délibération n° 14-069 du 1<sup>er</sup> décembre 2014 portant sur les tarifs de location de la Salle du Grand Morin,

CONSIDÉRANT que les prix indiqués sont nets de TVA et s'entendent toutes charges comprises,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **DECIDE** que la location de la Salle du Grand Morin et de la Salle des Georgères est réservée aux habitants de la commune de Guérard, aux associations guérardaises et aux professionnels dont le siège social se situe à Guérard (les locations à des fins commerciales étant interdites),
- ✓ **FIXE** les tarifs des locations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 tels que définis ci-dessous :

Salle du Grand Morin :

	Particuliers	Professionnels	Associations guérardaises
Week-end du vendredi 14h30 au lundi 9h00	450,00 €	600,00 €	Gratuit
Arrhes 50 %	225,00 €	300,00 €	Néant
Caution	450,00 €	600,00 €	Néant
Non restitution, détérioration ou perte des clefs	150,00 €	150,00 €	Néant
Participation pour non-nettoyage	150,00 €	150,00 €	Néant

Salle des Georgères :

	Particuliers	Professionnels	Associations guérardaises
Samedi de 9h00 à 18h30	200,00 €	450,00 €	Gratuit
Dimanche de 9h00 à 18h30	200,00 €	450,00 €	
Arrhes 50 %	100,00 €	225,00 €	Néant
Caution	200,00 €	450,00 €	Néant
Non restitution, détérioration ou perte des clefs	150,00 €	150,00 €	Néant
Participation pour non-nettoyage	150,00 €	150,00 €	Néant

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire,

Daniel NALIS.